

## 6<sup>ème</sup> FORUM UE BALKANS - COMMUNIQUE

Le 6<sup>ème</sup> Forum UE Balkans occidentaux a eu lieu les 6 et 7 novembre 2008 à Zagreb (Croatie), avec le concours des autorités croates. Le Premier ministre croate, M Ivo Sanader, a accueilli les délégations au titre du pays hôte. Les 3 sessions de travail ont été respectivement présidées par M Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire le 6 novembre, par Mme Michèle Alliot Marie, ministre de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de l'Outre-mer, et Mme Rachida Dati, ministre de la Justice le 7 novembre

### I) Points Immigration :

La Présidence a présenté le Pacte européen sur l'immigration et l'asile qui a été adopté solennellement le 16 octobre 2008 par le Conseil européen. Ce Pacte, fondé sur une solidarité entre les Etats membres et sur des partenariats avec les Etats tiers, contribue à donner une nouvelle impulsion à une politique commune en matière de migration et d'asile.

La question des visas et de la réadmission a été examinée à la lumière des accords sur la facilitation des visas et la réadmission, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2008. La Commission a présenté ses rapports de progrès annuels par pays et a résumé l'état de la mise en œuvre des feuilles de route. Les accords sur la facilitation des visas et la réadmission sont considérés comme un premier pas très positif mais les pays des Balkans doivent encore progresser en matière de sécurisation des documents de voyage, de gestion des frontières et de lutte contre l'immigration illégale pour atteindre l'objectif final de la libéralisation des visas.

### II) Points Intérieur

Les ministres de l'Intérieur et de la Justice de la Croatie, de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie Herzégovine, du Monténégro et du Kosovo (avec référence à la résolution 1244 du conseil de sécurité des Nations Unies), ainsi que le vice-président de la Commission européenne Jacques Barrot, ont participé aux travaux, en présence des directeurs des agences européennes Europol, Frontex et Eurojust. Le Secrétaire général du Conseil de Coopération Régional et le représentant du Conseil de l'Europe ont également eu l'occasion de s'exprimer. A l'issue du Forum, les représentants des présidences tchèque et suédoise, cette dernière devant organiser le prochain Forum, ont précisé leurs orientations pour les Balkans occidentaux.

Une conférence de presse, associant la présidence française, la future présidence tchèque, les ministres croates au titre du pays hôte et la Commission, a clôturé les travaux.

Des analyses de cas concrets dans les domaines du trafic d'armes (Croatie, Monténégro, Albanie), du trafic d'êtres humains (Albanie, ARYM, Serbie), ou encore l'évaluation commune de la menace propre à la région et impliquant Europol et le centre SECI, ont permis des échanges concrets et fructueux. Dans le domaine du trafic d'armes, les ministres de l'Intérieur se sont entendus sur un plan en 8 points. Ce plan propose notamment le renforcement des opérations "coup de poing" contre les trafiquants d'armes, la constitution de plateformes opérationnelles s'appuyant sur les officiers de liaison sur la lutte contre le trafic d'armes et d'êtres humains, en associant aux travaux des représentants des Etats ne disposant pas d'officiers de liaison dans la région. Le ministre a également proposé, avec le soutien de la Commission, l'adoption dans les plus brefs délais d'un plan global en matière de détection et de neutralisation des armes et explosifs, spécifique au Balkans occidentaux. Dans le domaine de l'évaluation de la menace impliquant Europol et le centre SECI, elle a souhaité qu'aboutissent rapidement les travaux visant à créer au sein du centre SECI un bureau de liaison Europol et des liens entre Europol et les missions civiles de la PESD. La prochaine réunion du forum UE-Balkans, organisée dans un an par la présidence suédoise, sera l'occasion de faire rapport des mesures engagées en ce sens.

### III) Points Justice

Les ministres de la justice ont traité successivement de la lutte contre la corruption et de la lutte contre la criminalité organisée notamment grâce aux enquêtes financières qui nécessitent des moyens d'investigation particulièrement performants pour parvenir à la saisie, au gel et à la confiscation des produits criminels. Si la signature et la ratification des différentes conventions qu'ils ont évoquées, notamment celles adoptées dans le cadre du Conseil de l'Europe et un préalable, ils ont convenus aussi de la nécessité d'intensifier leur coopération pour parvenir à des résultats concrets. Ainsi plusieurs cas concrets ont été exposés mettant en lumière la nécessité d'agir ensemble pour lutter contre toutes les formes de criminalité. Rachida Dati, Garde des Sceaux, ministre de la Justice a proposé d'étendre le dispositif d'équipes communes d'enquête tel qu'il existe au sein de l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux. Rappelant que sur 35 Equipes communes d'enquête au sein de l'Union, 17 ont été conclues par la France avec l'Espagne, la

Belgique, l'Allemagne les Pays-Bas et la Roumanie, la ministre a insisté sur l'efficacité d'un tel dispositif.